



## **BURKINA FASO**

# **ENGAGEMENT DE L'UE ENVERS LA SOCIÉTÉ CIVILE FEUILLE DE ROUTE 2017-2020**

**Adoptée par le Groupe UE+**

**Délégation de l'Union Européenne**

**Etats membres de l'Union Européenne présents au Burkina Faso:**

**Belgique – Danemark – Allemagne – France – Italie - Luxembourg - Autriche – Suède**

**Etats associés à l'exercice: Canada – Suisse- Etats Unis**

**Date de mise à jour: Fin 2016**

- 1. Etat de la société civile au Burkina Faso**
- 2. Contributions de la société civile**
- 3. Engagement de l'Union européenne envers la société civile**
- 4. Les priorités de l'Union européenne**
- 5. Actions possibles de l'Union européenne au Burkina Faso**
- 6. Conditions de mise en œuvre**

## 1. Etat de la société civile au Burkina Faso

La croissance d'une société civile diverse et plurielle au Burkina Faso remonte au début des années quatre-vingt-dix, au commencement de l'ouverture démocratique. Toutefois, l'histoire du pays révèle que certaines organisations de la société civile ont pris une part active dans l'évolution socio-politique du pays entre les années 1960 et 1990, en particulier les organisations syndicales, les associations et ONG de développement ainsi que les autorités coutumières et religieuses.

Aujourd'hui, on estime qu'il y aurait environ 12 000 organisations de la société civile (OSC) (des associations (professionnelles, religieuses, de jeunes), syndicats, ONGs nationales et internationales, organisations des communautés, réseaux et faitières, think tank, etc.). Néanmoins toutes ne sont pas aussi actives, beaucoup ont peu de moyens ou sont 'de facto' des organisations d'une personne.

La société civile burkinabè est volontariste. En dépit des difficultés financières un bon nombre d'OSC existent depuis au moins dix ans. Cette précarité financière est préjudiciable au processus de structuration interne. Néanmoins, environ un bon nombre des OSC est aux normes de gestion et de bonne gouvernance nécessaires pour être un interlocuteur crédible des autorités locales ou nationales. Très souvent se sont celles qui ont bénéficiées de l'appui des partenaires extérieurs. Elles ont des plans d'actions pluriannuel, décliné en plan annuel, mènent leurs activités, gèrent des fonds, évaluent leurs activités et réalisent des audits annuels. Bien qu'elles développent désormais des stratégies visant à leur autonomisation et augmentation des ressources locales, elles demeurent, dans leur majorité, encore fortement dépendantes des financements des partenaires au développement. Cette dépendance affaiblit la représentativité et l'encrege d'une part des OSC vis-à-vis de la société burkinabè. A côté de ces OSC avec qui les partenaires ont pris l'habitude de travailler il y a beaucoup d'autres OSC qui méritent d'avantage un certain appui qui aidera aussi leur structuration, ceci peut se faire quand l'appui s'accompagne ou d'assistance technique, ou de partenariat avec ONG internationale ou ONG ou faitière nationale expérimentée, ou se fait en mode consortium.

Les organisations faitières et les plateformes se sont progressivement structurées; certaines sont désormais reconnues pour leurs apports dans un certain nombre de thématiques (éducation, santé, etc.) et sont devenues des interlocutrices reconnues par le gouvernement. Certaines essayent de rassembler la société civile au de-là des thématiques et se positionnent comme interlocuteur sérieux dans le cadre de dialogue des politiques nationales.

On peut noter une claire évolution du positionnement des OSC, évoluant de la prestation de services à la veille citoyenne, de l'approche « caritative » à l'approche basée sur les droits.

Au cours des dernières années, les nombreuses OSC burkinabè actives dans le domaine de la gouvernance politique ou des droits de l'homme ont souvent été en première ligne dans la promotion de la démocratisation et de la défense des droits fondamentaux, parfois plus que les partis politiques eux-mêmes. La dynamique protestataire enclenchée à la mort du journaliste Norbert Zongo en 1998 s'est intensifiée en 2011-2013 et a culminé lors du soulèvement populaire d'octobre 2014, qui a mis fin au régime Compaoré.

Ces évènements sociopolitiques, ainsi que la phase de transition de 2015, représentent une étape importante pour les organisations de la société civile en termes d'avènement de nouveaux types d'acteurs, ainsi que de nouveaux rôles dans le domaine de la défense des libertés publiques et démocratiques. En effet, cette période a consacré l'émergence d'une « autre » société civile, moins formelle, plus jeune et principalement active dans les domaines de défense ou de promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de la citoyenneté. Ces nouveaux acteurs, en se mobilisant pour faire valoir leur proposition en faveur d'un cadre de dialogue inclusif et participatif, ont démontré une réelle capacité à influencer les questions institutionnelles, constitutionnelles et politiques.

Ce renouveau de la société civile a également été rendu possible grâce au travail d'ancrage populaire qu'ont effectué certaines organisations syndicales et associatives, qui ont élargi et politisé depuis des

années l'action revendicative dans le pays. Il est à souligner « la tradition » de certaines organisations de la société civile de se mobiliser, de se mettre en collectif/coalition et de fédérer un certain nombre d'organisations autour d'une revendication commune pour conduire des actions conjointes.

Bien que le gouvernement actuel ne soit pas hostile à la société civile il la craint d'une certaine façon, comprenant bien son pouvoir d'influence et d'intervention.

### **L'environnement de la société civile**

La société civile burkinabè dispose d'un environnement plutôt propice. Dans le domaine des droits juridiques fondamentaux il n'y a pas de contraintes au fonctionnement des OSC. Elles peuvent mener leurs activités librement dès leur constitution et tenir des rencontres sans solliciter d'autorisation préalable. La Constitution, ainsi que les traités et lois ratifiés, garantissent la liberté d'expression, d'opinion, d'association et de rassemblement et le droit à l'information. Ces droits et libertés sont globalement respectés.

La nouvelle loi (loi 064-2015/CNT) régissant la liberté d'association, adoptée en octobre 2015, tout en respectant la liberté d'association, rend plus contraignant le processus d'agrément. Elle a pour but de limiter la pléthore actuelle d'associations et de favoriser l'émergence d'OSC solides et capables d'assumer une implication efficace dans les différents processus de dialogue avec les Autorités. La loi prévoit également la création d'une base de données informatisée dans laquelle sont consignées les informations relatives aux dirigeants, à la vie et aux activités des associations déclarées ou autorisées au Burkina Faso.

Le soutien financier des OSC de la part des autorités publiques demeure très limité ce qui reflète jusqu'à présent le manque de volonté politique de renforcer la société civile.

## **2. Contributions de la société civile/Participation à la vie publique**

Au cours de ces dernières années, la société civile a démontré un grand dynamisme et une grande maturité, que ce soit à travers la prestation de services, la mutualisation de leurs expériences ou pour porter de grandes revendications en matière de protection des droits humains.

Les OSC ont également démontré une **capacité croissante d'assurer la veille citoyenne**. Au niveau communal, les coordinations communales des OSC qui se mettent progressivement en place ont un rôle majeur dans la veille/contrôle des nouveaux élus.

Des initiatives de contrôle citoyen de redevabilité et de transparence, par exemple des dépenses d'éducation primaire, ont été lancées. Le budget participatif a été mis en place dans un certain nombre de communes.

### **Participation au suivi de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et du Plan national de développement économique et social (PNDES)**

Après avoir joué un rôle important dans le suivi de la SCADD, les OSC ont été impliquées dans l'élaboration de la nouvelle politique - PNDES -, qui constitue le nouveau référentiel national de développement. La société civile a été associée par la reconduction automatique de la Troïka Société Civile, composée du Conseil National des OSC (CNOSC), du Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) et du Centre de suivi et d'analyses citoyens des politiques publiques (CDCAP).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES (2016-2020), une place prépondérante reste accordée à la société civile en tant qu'organisation de veille et d'interpellation au niveau des mécanismes de contrôle nationaux de l'action gouvernementale, mais les détails de la mise en œuvre de cette participation reste à définir plus clairement. La représentativité et fonctionnalité de certaines des faitières n'est pas tout à fait satisfaisante et doit être améliorée.

### **Participation au suivi de la Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances**

Les OSC jouent plusieurs rôles dans le mécanisme/système de redevabilité et de transparence. Elles constituent un contrepoids vis-à-vis des autorités publiques en dénonçant les abus, les dérives dans la gestion des ressources publiques, en exigeant la transparence et la reddition des comptes de leurs gestionnaires. Elles peuvent influencer les processus décisionnels et budgétaires ou plaider auprès des décideurs en vue de prendre en compte les intérêts et points de vue de la société civile. Elles peuvent aussi collaborer avec les autorités publiques afin de combattre ensemble la corruption.

Le cadre de dialogue sur les finances est dynamique. Trois OSC, le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (RENLAC), le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) et le Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB) y sont très actives.

Les OSC sont également actives dans les cadres de concertation régionaux et provinciaux. Toutefois, leur contribution est fonction du dynamisme des Conseils Régionaux des OSC.

Afin d'avoir une synergie de points de vue et d'actions en vue d'une coordination efficace des actions de contrôle citoyen dans la gestion des finances publiques, huit OSC ont mis en place un Cadre de Concertation des OSC intervenant dans le domaine des finances publiques. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques. Ce Cadre constitue une force d'analyse critique et de proposition pour des actions de plaidoyer. Malgré tout le progrès positif des dernières années dans ce domaine de suivi et contrôle des politiques et dépenses publiques plus reste à faire, en particulier le **besoin renforcer le contrôle au niveau local à travers le pays et le besoin d'aggréger le contenu de ce travail au niveau regional et national.**

### **Formulation des politiques publiques**

Si les OSC apparaissent largement impliquées par l'État dans la définition des politiques publiques, leur engagement varie selon les secteurs. Bien que réel dans des secteurs tels que l'économie et les finances, l'eau et l'assainissement et l'éducation, il est moins visible dans les autres cadres de dialogue. Ainsi, malgré des améliorations en termes de participation et de visibilité, **des progrès restent à accomplir en termes de représentativité et d'analyse.**

### **Promotion des droits humains, de la paix, de l'état de droit et consolidation de la démocratie**

La promotion de la gouvernance démocratique, de l'État de droit, et des droits humains est un secteur concentrant de nombreuses OSC, qui mène dans ce cadre toute une série d'activités. Elles ont été particulièrement actives en 2013-14 par une forte mobilisation contre la modification de la Constitution à travers un travail de réflexion, d'interpellation et de conscientisation.

### **Fourniture de services**

De nombreuses ONG internationales sont présentes au Burkina Faso pour pallier les carences des services publics et se substituer, en partie à eux, particulièrement dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'eau et de l'assainissement, et de la santé. Ces ONG internationales s'appuient sur des partenariats avec des OSC locales implantées sur le terrain et mieux connues par les populations bénéficiaires. Une bonne synergie s'est développée entre ONG, OSC, PTF et gouvernement en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## **3. Engagement de l'Union européenne envers la société civile**

La feuille de route "Engagement de l'Union européenne envers la société civile" (2016-2020) a comme objectif de renforcer l'engagement stratégique de l'UE – élargi à la Suisse, au Canada et aux Etats Unis - envers la société civile et de développer un cadre commun afin d'améliorer la cohérence, l'impact, la prévisibilité et la visibilité de leurs actions dans ce domaine. Jusqu'à ce jour les interventions envers et l'interaction avec la société civile sont peu coordonnées et structurées.

### 3.1. Dialogue avec la société civile

La Délégation UE et les Etats membres de l'Union Européenne ainsi que la Suisse, le Canada et les Etats Unis participent aux instances de dialogue auxquelles le gouvernement convie les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les OSC autour de la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)<sup>1</sup> et des politiques sectorielles.

Cependant, il manque une **plateforme spécifiquement dédiée à un dialogue conjoint avec la société civile**. En effet, les contacts entre le groupe UE+ et les OSC sont généralement limités aux partenaires appuyés directement ou à des réunions ponctuelles pour la formulation des stratégies ou programmes dans un secteur donné. Dans le cadre du nouveau contexte décrit ci-dessus, les événements de 2014-2015 et le rôle central joué par une société civile renouvelée dans la défense des valeurs démocratiques et le contrôle de la gestion des ressources d'état, il y a une prise de conscience de la nécessité d'établir un cadre de dialogue dynamique et structuré entre le "Groupe UE+" et les acteurs de ce secteur en pleine évolution.

### 3.2. Dialogue avec le Gouvernement

La Délégation UE et les Etats membres de l'Union Européenne ont interpellé régulièrement le Gouvernement au sujet du cadre juridique et administratif régissant l'action des OSC au Burkina Faso. Il est important aussi **que l'UE+ facilite et encourage le gouvernement à inclure les OSC dans tout les domaines de travail** au de là des secteurs où il y a déjà une bonne collaboration comme dans les domaines d'éducation et santé. Un rôle actif de la société civile est important aussi dans un contexte où une grande partie de l'aide se fait à travers des appuis budgétaires.

Les partenaires européens incitent également les OSC à faire elles-mêmes un plaidoyer en faveur de la création d'environnement favorable à leur développement et épanouissement, en mettant notamment l'accent sur la nécessité de structuration et la publication d'un code de conduite.

## 4. Les priorités de l'Union européenne

De façon générale, l'engagement à long terme de l'Union Européenne envers la société civile au Burkina Faso se structure autour de trois axes :

1. la consolidation d'un environnement favorable à l'essor des OSC;
2. le renforcement de la représentativité et de la légitimité des réseaux associatifs et structures de coordination des OSC ;
3. le renforcement des capacités des OSC leur permettant de s'ériger en interlocuteurs et acteurs de qualité dans la vie politique, sociale et économique de la nation.

## 5. Actions possibles de l'Union européenne au Burkina Faso

### Axe 1: la consolidation d'un environnement favorable à l'essor des OSC;

Les développements ci-dessus ont démontré que l'environnement est plutôt propice à l'essor des OSC.

- Il faut néanmoins continuer à **observer de près la mise en œuvre de la loi 064-2015/CNT** et assurer que celle-ci ne devienne pas un obstacle au progrès de la société civile, mais qu'elle puisse aider le secteur à se renforcer. Il faut s'assurer qu'elle soit appliquée de manière transparente, équitable et respectueuse de la liberté d'association.
- Le processus de mise œuvre de cette loi doit faire l'objet d'un **dialogue structuré entre OSC, le MATD, le MINEFID** avec un rôle d'observateur du groupe UE+.

---

<sup>1</sup> 14 comités sectoriels de dialogue (CSD) ont été identifiés par le gouvernement pour contribuer à la mise en oeuvre du PNDES.

- Au niveau des espaces de dialogue gouvernement et société civile l'UE+ mettra en avant le **renforcement de ce dialogue dans des domaines qui sont pour l'instant pas suffisamment couverts et agira en temps que facilitateur de ce dialogue où possible.**
- Un **cadre de concertation structuré et régulier** (3-4 fois/ans) **du groupe UE +** est mis en place lui permettant d'aboutir à des appuis coordonnés et des actions plus systématiques et structurantes en faveur des OSC

## **Axe 2 : Le renforcement de la représentativité et de la légitimité des réseaux associatifs et structures de coordination des OSC**

La Société Civile a **besoin d'organisations faitières légitimes et en capacité d'assumer leurs responsabilités en matière de coordination, consultations, communication et redevabilité.**

Or, dans le cadre de la mise en place du suivi du PNDES, les développements précédents ont montré qu'une réflexion devrait être amorcée afin de ne pas reconduire la Troïka Société Civile, sans analyser préalablement le fonctionnement de ses membres. Il apparaît que certaines faitières, qui sont censées représenter l'ensemble de la société civile, ne sont pas en capacité de le faire. Ces organisations font écran et non relais et cet état de fait devrait être corrigé pour pouvoir mettre en place de réels dialogues Etat/ PTF/société civile. Il faut explorer comment mieux connecter les réseaux thématiques d'OSC aux faitières de nature plus globale; il faut assurer aussi un lien le plus efficace possible - avec une meilleure communication et coordination - entre les OSC basées à Ouagadougou et celles dans les régions et communes.

### **Priorités :**

1. La société civile a des organisations faitières légitimes et en capacité d'assumer leurs responsabilités en matière de coordination, consultations, communication et redevabilité;
2. L'inclusion des structures faitières et des réseaux thématiques dans le cadre des dialogues nationaux PNDES avec les autorités sur les questions sectorielles est renforcée.

Le groupe UE + devrait appuyer leur émergence en organisant des rencontres des principaux réseaux thématiques, afin de poser les bases d'une nouvelle structuration/identification de faitières généralistes, étroitement connecté avec les réseaux thématiques existants.

## **Axe 3 : Le renforcement des capacités des OSC leur permettant de s'ériger en interlocuteurs et acteurs de qualité dans la vie politique, sociale et économique de la nation.**

### **Priorités**

1. Toutes les composantes de la société burkinabè sont en position d'interlocuteurs et acteurs dans la vie politique, sociale et économique, en dépit des discriminations qu'elles subissent
2. UE+ s'engage à appuyer et **renforcer le rôle de plaidoyer et de contrôle** de la société civile aux différents niveaux de l'Etat
3. Les appuis du Groupe UE+ sont coordonnés dans la durée pour optimiser les impacts sur les capacités des OSC; le groupe UE+ sera l'outil pour réaliser cet objectif.
4. Une plate-forme de concertation OSC-Groupe UE+ est mise en place et fonctionnelle. Cette plateforme pourra être utilisée pour entretenir un lien étroit avec la société civile et échanger sur des sujets d'intérêts communs liés au PNDES, appuis budgétaires, contrôle des finances publiques, etc.
5. Consolidation d'OSC implantées dans les régions capables d'être des interlocuteurs crédibles, de gérer des subventions et à même d'appliquer une stratégie de développement local dans un nombre important de communes en incluant l'ensemble des acteurs locaux

## **6. Conditions de mise en œuvre**

L'amélioration de la coordination des interventions du Groupe UE+ constitue une condition sine qua non de bonne mise en œuvre des actions prioritaires de la Feuille de route.

Actuellement, le cadre de concertation du Groupe UE+ existe mais n'est pas vraiment fonctionnel. De plus, les membres du groupe UE+ ont des modalités d'appui très diverses -en termes de modalités de mise en œuvre/type de financement et périodicité- qui ne facilitent pas des appuis coordonnés.

Néanmoins, l'objectif premier de ce cadre de concertation est d'aller vers plus de coordination et de complémentarité des appuis.

La mise en place d'un cadre de concertation structuré et régulier (3/4 par ans) du Groupe UE+ devra permettre d'aboutir à des appuis coordonnés et des actions plus systématiques et structurantes en faveur des OSC dans les projets et programmes.

Cette même structure sera utilisée pour aussi engager un dialogue plus régulier et structuré avec la société civile.